

Entre Islam et traditions. L'interdit de la virginité féminine (et ses contournements) dans les récits (auto)fictionnels d'écrivaines marocaines contemporaines

Par Isabelle CHARPENTIER – Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines

Participant des constructions culturelles de la sexualité, l'impératif de préservation de la virginité des filles avant l'alliance conjugale s'est forgé historiquement dans de nombreuses sociétés sur des motifs religieux : la sacralisation de la virginité liée à l'institution du mariage, construisant une représentation de la pureté et de la souillure, se retrouve, sous des modalités variables, dans les trois religions monothéistes annoncées. Mais en matière de sexualité, les prescriptions et interdits culturels prennent rarement l'apparence simple de règles juridiques formelles, ou même de normes religieuses claires et explicites. La construction de la virginité n'y déroge pas, qui apparaît au moins autant « laïque » et culturelle que religieuse, ainsi que le souligne en entretien la sociologue Soumaya Naamane Guessous à propos du Maroc : « dans nos sociétés, les traditions sont beaucoup plus sacrées que le religieux. »

Cristallisant de multiples enjeux liés aux rapports sociaux de sexe, la sacralisation de la virginité féminine, toujours prégnante essentiellement dans les sociétés musulmanes, constitue l'un des aspects de la socialisation de la sexualité et, plus spécifiquement, du contrôle social d'une sexualité féminine encore souvent confisquée dès la puberté, posée comme illicite ou transgressive lorsqu'elle s'exprime en dehors du cadre conjugal.

Depuis une quinzaine d'années, même si elles sont parfois accusées de diffuser des stéréotypes occidentalocentrés sur le statut - évidemment non homogène - des femmes dans les cultures islamiques, susceptibles à ce titre de « récupérations » idéologiquement intéressées destinées à condamner « le monde arabe » en général, nombreuses sont les artistes marocaines à briser le silence longtemps imposé sur ce tabou discriminatoire persistant dans l'ordre patriarcal traditionnel. Si des cinéastes se sont attachées à cette thématique - telle Fatima Jebli Ouazzani, réalisatrice d'un documentaire largement autobiographique remarqué, *Dans la maison de mon père* (1998) -, ce sont surtout des écrivaines (essentiellement francophones) qui, au Maroc, à la suite des travaux pionniers des intellectuelles Fatima Mernissi¹ et Soumaya Naamane Guessous² dans les années 1980, ont contribué, dans un contexte d'effervescence de la création littéraire féminine donnant la part belle à l'expression (intrinsèquement subversive) du corps, à mettre en lumière les formes souvent violentes, matérielles ou symboliques, de la socialisation et des dominations qui ont pesé ou pèsent encore sur la sexualité des femmes, notamment des plus jeunes, dans une société androcentrée. Nées dans les années 1953 à 1977, souvent très diplômées, occupant des positions socioprofessionnelles élevées (elles sont universitaires, journalistes, artistes ou encore médecins), elles évoquent la question de la virginité des jeunes filles - et de ses frontières mouvantes -, les enjeux et implications qui la sous-tendent, dans des récits autobiographiques ou, plus fréquemment encore, autofictionnels, rédigés en français ou, beaucoup plus rarement, en arabe, publiés au Maghreb ou en France.

Face à cette violence « ordinaire » faite aux femmes, quelles sont les stratégies de prise de parole, de résistance et de transgression que ces auteures - et leurs personnages - mettent en œuvre en prenant publiquement la parole sur ce thème relevant de l'intime ? Ce sont ces questions que nous proposons d'éclairer, en prenant essentiellement appui sur les œuvres de

¹ MERNISSI Fatima, « Virginité et patriarcat », *Lamalif*, 1979, n° 107, 25 p.

² NAAMANE GUESSOUS Soumaya, *Au-delà de toute pudeur*, Casablanca, Eddif/Sodes, 1987, 268 p. et *Printemps et automne sexuels - Puberté, ménopause, andropause au Maroc*, Casablanca, Eddif, 2000, 317 p.

quelques-unes de ces écrivaines marocaines, ainsi que sur les entretiens inédits que certaines nous ont accordés³, mis en relation avec les rares enquêtes sociologiques disponibles.

I. La virginité : une exigence à genre variable

Même si les relations hiérarchiques traditionnelles entre les sexes semblent, sous certains aspects, expérimenter une phase de transition alors que les trajectoires de vie sexuelle se diversifient au moins à la marge, les enjeux liés à la sexualité féminine prémaritale⁴ et à la préservation de la virginité des filles demeurent particulièrement saillants dans la société marocaine (mais aussi algérienne⁵) contemporaine, mettant en lumière les tensions profondes qui la traversent.

En premier lieu, il n'est pas inutile de souligner que l'éthique sexuelle restrictive en dehors du cadre matrimonial attachée à la morale islamique est censée formellement s'imposer aux deux sexes. Les faits mettent en évidence une application asymétrique de cette prescription/proscription : la pureté masculine avant le mariage, pourtant recommandée elle aussi par l'exégèse de certains textes prophétiques, est, en pratique, culturellement stigmatisée, tant au sein de la famille que des groupes de pairs, dans la mesure où elle contrevient à l'impératif de puissance sexuelle, consubstantielle de la définition socialement valorisée de la masculinité. Dans un entretien qu'elle nous a accordé en avril 2007 à Casablanca, la jeune journaliste Sanaa Elaji, auteure en 2003 d'un récit autofictionnel en langue arabe très remarqué, *Majnounatou Youssef [La Folle de Youssef]* (Casablanca, Argana), entièrement consacré aux enjeux liés au culte encore très prégnant, dans tous les milieux sociaux, diplômés ou non, de la virginité féminine à tout prix, dénonce « l'hypocrisie » qui entoure le traitement différencié des hommes et des femmes sous ce rapport : « Dans une société musulmane patriarcale, un garçon qui est vierge sera toujours la risée de ses copains ! [...] Alors que la religion interdit les rapports pour les deux avant le mariage ! Dans la religion musulmane, comme d'ailleurs dans les deux autres religions, la virginité est exigée aussi bien chez l'homme que chez la femme ! Mais il y a des gens qui disent : 'oui, mais alors pourquoi l'homme n'est pas né avec un hymen ?' !... [...] On a l'impression que ça n'existe que dans les couches populaires, mais non ! J'ai parlé un jour à un jeune homme instruit [...], c'est même l'un des garçons les plus ouverts que je connais, enfin, c'est ce que je pensais... Il est lui-même sexuellement expérimenté, mais il m'a dit que lui, il voulait une femme vierge le jour de son mariage ! Et ce n'est pas le seul comme ça à le dire ! Il m'a dit : 'le jour de mon mariage, si ma femme n'était pas vierge, je la répudierais, le jour même !' [...] Je comprendrais ça de la part de gens qui n'ont pas fait d'études, de quelqu'un qui assume à la limite son statut d'homme conservateur, mais pas de ces jeunes hommes qui portent le drapeau de la modernité, de l'ouverture... », regrette Sanaa Elaji.

³ Ces entretiens ont été réalisés dans le cadre du réseau de recherche international pluridisciplinaire « Ecrire sous/sans voile - Femmes, Maghreb et écriture », placé depuis 2005 sous la direction de Christine Détrez (Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines de Lyon) – Fonds de Solidarité Prioritaire – Maison des Sciences de l'Homme.

⁴ Compte tenu des spécificités du contexte musulman marocain, qui lie toujours sexe et mariage, où la sexualité très contrôlée des jeunes filles ne constitue pas une sphère privée autonome, détachée de l'institution familiale et de la morale religieuse, nous avons choisi de ré-endorser ici cette expression de « sexualité prémaritale », forgée par la première tradition de la sociologie américaine de la famille, qui semble aujourd'hui largement obsolète pour décrire les transformations, dans les sociétés occidentales contemporaines, d'une sexualité juvénile dont le mariage ne constitue plus l'horizon. Pour une mise en perspective générale, voir BOZON Michel, *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan Université, 2002, 128 p.

⁵ Voir GADANT Monique, « Le corps dominé des femmes - Réflexions sur la valeur de la virginité (Algérie) », *L'Homme et la société*, 1991, n° 99-100, p. 37-56.

Il est clair en effet qu'en cette matière, l'exigence de conformité sociale contraint beaucoup plus nettement les femmes.

II. Virginité et mariage au cœur des « échanges économique-sexuels »

Les traditions sociales marocaines continuent à poser le mariage (encore parfois arrangé) de filles vierges comme un élément majeur des stratégies sexuelles et reproductives inspirées par une lecture patriarcale de l'islam. L'obligation sociale de rester vierge est ainsi fortement intériorisée par les filles dès le plus jeune âge. Les aînées, en particulier les « femmes-mères-de-garçons » pour reprendre l'expression de Camille Lacoste-Dujardin⁶, jouent un rôle crucial dans la transmission de l'interdit et, partant, dans la reproduction de la domination masculine.

II. 1. Entre peurs et tabou : l'interdit de la virginité transmis par les mères

Comme le rappelle, entre autres, la chercheuse Soumaya Naamane Guessous en entretien, au-delà des discours prophétiques sur la « modernité », les critères traditionnels d'évaluation de « l'honnêteté » des filles sont encore actuellement très prégnants dans la culture marocaine : « les familles continuent à considérer que toute fille a un comportement suspect. Et tout ça tourne autour de la virginité. Puisque le critère numéro un pour évaluer une fille, c'est d'abord sa virginité. Elle a beau être, je ne sais pas, PDG d'une banque, avoir réussi partout, si elle n'est pas vierge, c'est que c'est une fille nulle », déplore-t-elle ainsi en 2007. Socialisées dans la peur de la sexualité et des hommes - les exemples d'anecdotes et de superstitions menaçantes relayées par les femmes à leurs filles abondent dans la littérature marocaine -, la pudeur⁷ et la honte de leur propre corps [h'chouma], les jeunes filles ont littéralement incorporé le culte de la virginité transmis et jalousement surveillé au moins autant par les femmes (mères, neggafa - aînée traditionnellement chargée de (pré)parer la mariée pour ses noces -, sœurs...) que par les hommes de la famille.

Dans *Laissez-moi parler !*, roman autobiographique publié aux éditions Le Grand Souffle en 2006, la conteuse Halima Hamdane, ancienne professeure de français à Rabat, arrivée en France en 1987, s'appuie sur ses souvenirs d'enfance et sa propre histoire de jeune fille mariée à dix-sept ans puis divorcée, pour explorer la sphère habituellement close de l'intime féminin et les conditionnements qui la contraignent au travers des générations successives. Insistant sur le silence, entretenu par les mères et accepté par les filles, qui entoure la sexualité et que ne viennent briser que des allusions répétées visant à la présenter comme une menace, Halima Hamdane fustige le rôle joué par les aînées dans la reproduction de la domination masculine. Dans une correspondance où elle fait parler une jeune femme instruite élevée dans la tradition, elle dénonce les inhibitions et les frustrations que la parole (ou le silence) des mères a générées : « As-tu jamais parlé de sexualité avec ta mère ? Non bien sûr ! Fausse pudeur, faux-semblants. [...] Je me sens une handicapée de la vie, du désir, de la jouissance. [...] La parole de nos mères m'a marquée au fer rouge. Mon corps est tétanisé. [...] Je suis incapable de vivre ma vie de femme. On nous a poussé à cadenas nos cuisses, à nous

⁶ Voir LACOSTE-DUJARDIN Camille, *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maroc*, Paris, La Découverte, 1985, p. 17-174. Cherchant à comprendre « les contradictions apparentes dans les relations entre les hommes et les femmes de la Méditerranée », l'anthropologue cherche à saisir « comment, dans une société patrilignagère et patriarcale, de domination affirmée des hommes sur les femmes, une catégorie de femmes, les mères de garçons, avaient pu jouer le rôle de grandes prêtresses de cette domination des hommes et de l'oppression des femmes. » Elle pose l'hypothèse que ces apparentes contradictions soient « les termes d'une véritable dialectique, d'une même logique patriarcale faisant place, en son sein, à un certain pouvoir ou contre-pouvoir (un matriarcat domestique ?) des mères de garçons, ces productrices d'hommes. » (p. 9-10 et 12).

⁷ Voir ABU-LUGHOD Lila, *Sentiments voilés*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2008, 408 p.

méfier des hommes [...]. Personne ne m'a jamais parlé d'échange, de désir, ni de plaisir. [...] Monnaie de dupes. Hymen contre néant. »

Présenté à grand renfort médiatique comme « sulfureux »⁸, le « récit intime » autobiographique romancé *L'Amande*⁹, écrit à la première personne du singulier et publié en 2004 chez l'éditeur français Plon par une quinquagénaire marocaine, berbère et musulmane, sous le pseudonyme de Nedjma¹⁰, dénonce plus vertement encore la pesanteur du contrôle social polymorphe sur la virginité féminine. Ainsi s'exprime la narratrice Badra : « J'en voulais à Imchouk [son village d'origine] qui avait associé mon sexe au Mal, m'avait interdit de courir, de grimper aux arbres ou de m'asseoir les jambes écartées. J'en voulais à ces mères qui surveillent les filles, vérifient leur démarche, palpent leur bas-ventre et épient le bruit qu'elles font quand elles pissent pour être sûres que leur hymen est intact. [...] J'en voulais à ma mère qui avait failli me blinder le sexe¹¹ et m'avait mariée à Hmed », notaire de 40 ans qui a jeté son dévolu sur la collégienne. Dans une autre scène du récit qui se déroule au hammam, où la future belle-mère de Badra dispose d'un accès intime au corps réifié de la jeune fille de 17 ans, Nedjma souligne comment les aînées assurent, pour le compte des hommes, le contrôle du corps des plus jeunes : « Ma future belle-mère n'a pas attendu l'accord définitif de ma maternelle pour juger et jauger mes capacités à devenir une épouse digne de son clan et de son fils. Elle a débarqué avec sa fille aînée au hammam un jour où j'y étais. Elles m'ont examinée de la tête aux pieds, me palpant le sein, la fente, le genou, puis le galbe du mollet. J'ai eu l'impression d'être un mouton de l'Aïd. [...] Mais connaissant les règles et les usages, je me suis laissée faire sans bêler. Pourquoi déranger des codes bien huilés qui transforment le

⁸ Décrit comme une « ode au désir féminin », ce récit très cru est présenté sur le bandeau de couverture par l'éditeur Plon comme « le premier récit érotique écrit par une femme arabe ». Si certains critiques lui ont rapidement reproché de contribuer à diffuser des clichés réducteurs sur la condition féminine au Maghreb et d'activer l'islamophobie, en mettant en scène, au moins au début du récit, l'itinéraire ba(na)lisé d'une jeune musulmane martyre, victime d'une société patriarcale archaïque, violemment machiste, l'effet marketing associant « femme arabe » et sexualité fait mouche : trois mois après sa parution, plus de 50 000 exemplaires se sont vendus en France, avant qu'une douzaine d'éditeurs étrangers ne s'en emparent (dans sa traduction en langue anglaise, un sous-titre accrocheur est ajouté : « The Sexual Awakening of a Muslim Woman », et on trouve même une référence au best-seller de Catherine Millet, *La Vie sexuelle de Catherine M.*, sur la couverture de la traduction nord-américaine). De fait, *L'Amande* n'évite pas toujours les clichés orientalistes (dont la plupart des éditeurs font largement usage dans les photographies illustrant la première de couverture de l'ouvrage), mettant en scène l'idée que la pudeur extérieure manifestée par « les femmes musulmanes » cacherait une sensualité torride une fois le seuil de la maison franchi.

⁹ Symbole musulman traditionnel de douceur et de féminité, ce fruit réputé aphrodisiaque qui donne son titre au récit renvoie au sexe féminin, ce « deuxième cœur » de l'héroïne qu'elle a découvert, adolescente, battant entre ses jambes. Voir CHEBEL Malek, *Dictionnaire des symboles musulmans*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 36.

¹⁰ Affirmant avoir adopté un pseudonyme « par peur des représailles des islamistes », l'auteure de *L'Amande* a été mariée de force à 17 ans, à l'instar de son héroïne, avec un homme de 23 ans son aîné.

¹¹ Plus loin dans le récit, Nedjma précise qu'il s'agit « d'un rite vieux comme Imchouk, qui consiste à cadénasser l'hymen des petites filles par des formules magiques, les rendant inviolables même pour leur mari, à moins d'être déboutonnées par un rite contraire » (NEDJMA, *L'Amande*, Paris, Plon, 2004, p. 121) - cf. *infra*. Le thème du sexe féminin magiquement « scellé » à la demande des mères afin de préserver la virginité de leurs filles avant le mariage – et donc l'honneur du clan familial – se retrouve dans le second « conte intime » publié par Nedjma chez Plon en 2009 et dont l'histoire est cette fois-ci située dans l'Algérie coloniale, *La Traversée des sens*, auquel il sert d'ouverture prétexte : selon la tradition, à la puberté, l'héroïne du roman, Leïla Omran, a subi, à l'instar de ses sœurs, le *tqaf*, rituel magique incantatoire d'ensorcellement qui a « scellé » « hermétiquement » son sexe, de sorte qu'aucun homme ne puisse la pénétrer. Malencontreusement, le sortilège auquel elle a été soumise n'a pas été levé la veille du mariage, ce qui vaut à la jeune femme, pourtant vierge et totalement ignorante des choses du sexe, d'être répudiée le jour de ses noces et chassée honteusement par sa belle-famille pour « vice d'hymen », son mari n'étant pas parvenu à la déflorer et donc à la faire saigner – sans d'ailleurs que sa virilité ne soit aucunement remise en cause. Le « dénouement » devant impérativement être effectué par la même personne, la tante de Leïla, Zobida, lui propose de l'aider à rechercher sa « blindeuse ». Commence alors pour les deux femmes un long périple initiatique où Leïla va découvrir son propre corps, sa sensualité et faire l'apprentissage de la sexualité, initiée avec jubilation par sa tante, jouisseuse libérée.

hammam en un souk où la chair humaine se vend trois fois moins cher que la viande animale ?¹² »

II. 2. L'hymen certifié intact comme (unique) capital sur le marché matrimonial

La perte de la virginité avant le mariage demeure encore souvent une transgression majeure, qui fait radicalement sortir les femmes de la catégorie des femmes « honnêtes » et « vertueuses », c'est-à-dire celles que l'on peut épouser, et jette l'opprobre sur (les hommes de) la famille et le futur époux. Cette réduction communément admise de l'honneur des femmes à leur virginité est dénoncée avec véhémence en entretien par la jeune journaliste et écrivaine Sanaa Elaji : « Je ne suis pas contre les filles qui veulent rester vierges ou contre les hommes et les femmes qui choisissent de se marier à la traditionnelle. Le problème, c'est que souvent, c'est la société qui impose ces comportements et qui fait choisir aux femmes un destin qui ne leur convient pas ! Ce n'est pas la fille qui choisit de rester vierge, mais elle sait que c'est la seule manière de prouver son honnêteté entre guillemets. Sinon, elle passe pour une fille qui couche, une *zina*, une pute qui ne vaut rien, une salope, ce n'est pas une fille bien, simplement parce qu'elle a déjà eu une expérience sexuelle. Et ce que je ne comprends pas, c'est la relation obligée qu'on s'acharne à mettre entre hymen et vertu, entre hymen et honneur, entre hymen et valeurs... [...] L'hymen est considéré par beaucoup d'hommes et de femmes comme étant le symbole de l'honneur d'une fille. Je sais bien qu'on nous a toujours appris que la virginité de la femme, c'est soi-disant ce qu'elle a de plus précieux à offrir à un homme... Mais c'est horrible de réduire comme ça ce qu'elle a de plus cher à offrir à son homme à son hymen ! [...] Si l'homme avec qui on est aime plus notre membrane que nous-mêmes, y'a un souci ! [...] C'est la vie de la fille qui est en jeu : si elle perd sa virginité, elle a quasiment foutu sa vie en l'air parce qu'on la résume à ce bout de membrane. [...] Moi, ça m'a toujours exaspérée qu'on lie la valeur d'une femme à un bout de chair, qu'on lie l'honneur de la femme, son intégrité, ses principes, ses valeurs, à sa virginité ! »

La conteuse Halima Hamdane en a fait l'amère expérience très jeune lors d'une première relation amoureuse, qu'elle raconte sans fard dans l'entretien qu'elle nous a accordé en juin 2008 à Paris : « J'ai été élevée au Maroc, [...] où on parle beaucoup de virginité [...]. Je suis tombée amoureuse très jeune, à 15 ans. J'étais au lycée, et je suis tombée amoureuse d'un lycéen, il avait deux ans de plus que moi, et on s'est fréquenté un peu... [...] Moi, tout de suite, j'avais des pulsions, j'avais envie, j'avais vraiment envie de faire l'amour avec lui, mon corps le voulait. Dans ma tête, il n'y avait pas de barrières, et quand il l'a compris, ça a été pour lui le drame !! Pour lui, il y avait une barrière, et il m'a traitée de tous les noms... et pour lui, ça a été fini ! Ça a été fini parce que tout à coup, [...] j'étais devenue monstrueuse, j'étais devenue la pute. [...] A l'époque... et même aujourd'hui... ce n'était pas du tout quelque chose d'imaginable... »

Et si la « pulsion » n'est pas contenue, la transgression de l'interdit peut être violemment réprimée. L'une des scènes du roman d'apprentissage *Ni Fleurs ni couronnes* publié en 2000 aux Editions du Fennec par la Casablancaise Souad Bahéchar apparaît symptomatique, dans son paroxysme, de la violence qu'une telle subversion peut générer. Revendiquant une filiation avec la tradition du conte populaire, cette parabole, qui a obtenu en 2001 le Prix Grand Atlas - pour la première fois décerné à une femme -, raconte les vingt premières années de Chouhayra (« l'étrangère »), troisième fille née dans une famille de la tribu isolée des Mramda à la place du fils tant espéré, rapidement devenue la victime expiatoire d'une communauté villageoise superstitieuse qui la charge inconsciemment d'une malédiction frappant la terre. Cristallisant la haine collective, elle grandit à l'écart de la tribu, en

¹² NEDJMA, *L'Amande*, op. cit., p. 54.

compagnie des animaux, ignorée et rejetée par tous, mais consciente de ses désirs, et déterminée à se forger sa propre identité en affrontant l'absence de sa famille, les privations et l'exclusion. Tombée dans l'oubli, elle redevient le bouc émissaire de la tribu lorsque, encore adolescente, elle est surprise en train de faire l'amour pour la première fois avec le seul homme qui lui témoigne un peu de tendresse, le jeune et inexpérimenté berger Hachem. Pour avoir brisé l'interdit et perdu sa virginité en dehors du cadre du mariage, la paria est mutilée sexuellement. Et c'est la mère du garçon, elle-même mariée de force et violée à 12 ans par un époux de 30 ans son aîné, qui, s'érigeant en garante de l'ordre patriarcal, va marquer le sexe de la jeune fille au fer rouge, avant que la tribu ne condamne Chouhayra à l'exil. La brûlure de l'adolescente, qui suit sa défloration, constitue une scène clé, particulièrement violente, du texte : « Le feu entame sa chair. La mère du berger vise les traces laissées sur la peau par le sang séché de l'hymen déchiré. Entre ses cuisses écartées, Chouhayra voit son sexe s'ouvrir comme une bouche qui crie. [...] Les tisons s'éteignent, elle perd connaissance. »

Si de tels déchaînements, narrés ici dans le cadre d'une parabole, sont rares en pratique¹³, la violence apparaît en revanche très présente dans d'autres procédures beaucoup plus communes, qui visent à vérifier que la transgression, précisément, n'est pas survenue. Car en effet, le caractère intact de l'hymen, qui s'apparente à une ressource collective détenue en propre par la lignée familiale et qui atteste de son honneur, ne se présume pas forcément. Il peut alors faire l'objet de vérification ou de certification prénuptiale. La pratique, particulièrement humiliante et brutale, de la vérification de virginité semble progressivement tomber en désuétude (même si elle n'a pas totalement disparu dans les zones rurales), alors qu'elle était encore la norme au moins jusque dans les années 1970, comme en témoignent différentes écrivaines. Une nouvelle fois, les femmes de la communauté, mères ou *neggafate*, tiennent le rôle actif dans cette procédure, souvent décrite par un viol par celles qui la subissent. C'est cette scène traumatique qui survient le matin des noces arrangées qu'évoque par exemple Badra, l'héroïne narratrice du récit autobiographique de Nedjma, *L'Amande* : « Neggafa a poussé notre porte de bon matin. Elle a demandé à ma mère si elle voulait vérifier la 'chose' avec elle. - Non, vas-y toute seule. Je te fais confiance, a répondu maman. Je crois que ma mère cherchait à s'épargner la gêne qu'une telle 'vérification' ne manque jamais de susciter, même chez les maquerelles les plus endurcies. Je savais à quel examen on allait me soumettre et m'y préparais, le cœur noyé et les dents serrées de rage. Neggafa m'a demandé de m'étendre et d'enlever ma culotte. Elle m'a ensuite écarté les jambes et s'est penchée sur mon sexe. J'ai senti soudain sa main m'écarter les deux lèvres et un doigt s'y introduire. Je n'ai pas crié. L'examen a été bref et douloureux, et j'ai gardé sa brûlure comme une balle reçue en plein front. Je me suis juste demandée si elle s'était lavée les mains avant de me violer en toute impunité. 'Félicitations ! a lancé Neggafa à ma mère, venue aux nouvelles. Ta fille est intacte. Aucun homme ne l'a touchée.' »

On notera que si de tels tests sont de moins en moins pratiqués directement au sein des familles, les demandes de certificat de virginité adressées aux médecins en vue d'un prochain mariage semblent en revanche augmenter, au Maroc - en particulier dans les milieux sociaux modestes et/ou en zones rurales¹⁴, où la virginité constitue encore bien souvent l'unique capital féminin convertible -, mais aussi en France, où la question est soulevée essentiellement par les familles de jeunes Françaises musulmanes de moins de 30 ans, d'origine maghrébine,

¹³ On notera néanmoins que dans le récit autofictionnel *Majnounatou Youssef* de Sanaa Elaji, situé à la fin des années 1990, la sœur de l'héroïne, sur le point de se marier, refuse d'avouer à son futur mari qu'elle n'est plus vierge parce qu'elle dit craindre, en dehors de la honte, pour sa vie - cf. *infra*.

¹⁴ Des certificats de « complaisance » semblent assez aisés à obtenir au Maroc, moyennant néanmoins un millier de dirhams (85 €).

mais aussi turque ou pakistanaise, toutes catégories sociales confondues¹⁵. Les praticiens apparaissent divisés quant à la délivrance de ces documents. Ainsi, dès 2003, le vice-président du Conseil national français de l'ordre des médecins estime-t-il sur le site de l'organisation qu'un médecin doit « refuser cet examen et la rédaction d'un tel certificat » si la demande se base sur un motif religieux. Accéder à une telle requête constitue, selon lui, « une violation du respect de la personnalité et de l'intimité de la jeune femme, notamment mineure, contrainte par son entourage de s'y soumettre. » De même, à l'automne 2007, face à la montée en puissance du phénomène – et/ou sa médiatisation plus large –, le Collège national des gynécologues et obstétriciens français invite les praticiens à refuser de rédiger de tels documents sans finalité médicale. Cependant, arguant qu'il s'agit de protéger des femmes en danger, certains médecins acceptent toujours de délivrer ces attestations, en usant toutefois de circonlocutions subtiles leur permettant de se couvrir en cas d'éventuelle contre-expertise : il ne s'agit pas tant alors d'affirmer que la femme est vierge, mais simplement qu'aucun élément ne permet de dire qu'elle ne l'est pas¹⁶...

II. 3. La nuit de noces ou « le viol légal » d'une jeune vierge

Topique récurrente des récits des écrivaines marocaines, la défloration de la jeune mariée pendant la nuit de noces est fréquemment décrite comme un viol, rendu légal parce qu'il se déroule dans le cadre matrimonial. Présente notamment dans le roman *Laissez-moi parler !* de Halima Hamdane, c'est sans doute dans *L'Amande* qu'une telle scène est présentée le plus crûment. Ne dérogeant pas à la tradition ancestrale qui fait que la perte de la virginité se déroule « dans le sang et les hurlements »¹⁷, le dépucelage de Badra, apparemment « blindée » à l'adolescence et manifestement non « dénouée » (à l'instar de l'héroïne de Nedjma dans son récit suivant *La Traversée des sens*), est humiliant, laborieux et brutal. Il survient en public, devant (et avec « l'aide » de) sa belle-mère et de sa sœur. Ce viol augure une longue suite d'actes sexuels contraints avec un époux imposé – et stérile – qui la révolte : « [Hmed] m'a écarté les jambes et son membre est venu cogner contre mon sexe. [...] Il me faisait mal et je me contractais un peu plus à chacun de ses mouvements. L'assistance tambourinait sur la porte, réclamant ma chemise de vierge. Je tentais de me dégager, mais Hmed m'a clouée sous son poids et, le sexe en main, a tenté de l'enfoncer. Sans succès. Suant et soufflant, il m'a couchée sur la peau de mouton, a levé mes jambes au risque de me désarticuler et a repris ses assauts. J'avais les lèvres en sang et le bas-ventre en feu. Je me suis soudain demandée qui était cet homme. Ce qu'il faisait là, à ahaner sur moi, à froisser ma coiffure et à faner de son haleine putride les arabesques de mon henné ? Il m'a enfin lâchée, s'est levé d'un bond. Les reins entourés d'une serviette, il a ouvert la porte et a appelé sa mère. Celle-ci passa tout de suite une tête, Naïma [la sœur de Badra] lui emboitant le pas. [...] Ma belle-mère écumait de rage, ayant compris que la nuit de noces tournait au fiasco. Elle m'écarta d'autorité les jambes et s'écria : - Elle est intacte ! Bon, on n'a pas le choix ! Il faut la ligoter ! - Je t'en supplie, ne fais pas ça ! Attends ! Je crois qu'elle est *mtaqfa* [i.e. qu'elle a l'hymen « noué », afin de n'être pas déflorée avant le mariage]. Ma mère l'a 'blindée' quand elle était gamine et elle a oublié de la défaire de ses défenses. [...] Moi, je savais que Hmed révolait mon corps. C'est pourquoi celui-ci lui interdisait tout accès. Ma belle-mère me ligota les bras aux barreaux du

¹⁵ Lors des premières vagues d'immigration espagnole et portugaise en France, ce type de demandes émanait de familles catholiques.

¹⁶ Le débat a encore été relancé à l'occasion de la décision d'annulation en avril 2008 par le Tribunal de Grande Instance de Lille, d'un mariage entre Français musulmans d'origine marocaine pour cause de mensonge de l'épouse sur sa virginité. L'annulation s'appuie sur l'article 180 du Code Civil, qui prévoit une telle possibilité en cas d'erreur « sur les qualités essentielles de la personne » d'un des époux.

¹⁷ NEDJMA, *L'Amande*, op. cit., p. 120.

lit avec son foulard et Naïma se chargea de me plaquer solidement les jambes. Pétrifiée, j'ai réalisé que mon mari allait me déflorer sous les yeux de ma sœur. Il m'a rompue en deux d'un coup sec et je me suis évanouie pour la première et unique fois de ma vie. [...] Hmed allait faire l'amour à un cadavre durant les cinq ans de notre hideux mariage. [...] J'ai continué tous les soirs, sauf quand j'avais mes affaires, à écarter les jambes pour un bouc quadragénaire qui voulait des enfants et ne pouvait pas en avoir. Je n'étais pas autorisée à me laver après nos sinistres ébats, ma belle-mère m'ayant ordonné, dès le lendemain des noces, de garder la 'précieuse semence' en moi pour tomber enceinte. [...] Je rêvais qu'il me pousse des ronces dans le vagin pour que Hmed s'y écorche le machin et renonce à y revenir.¹⁸ »

Après ces débuts violents et douloureux, toute la famille attend l'exhibition du sang virginal maculant la chemise ; ce dernier est utilisé rituellement par les aînées superstitieuses : « Mon pucelage circula de main en main. De la belle-mère aux tantes en passant par les voisines. Les vieilles y ont rincé leurs yeux persuadées qu'il prévient la cécité. La chemise maculée de sang ne prouvait rien, sauf la bêtise des hommes et la cruauté des femmes soumises.¹⁹ » Faut-il rappeler en effet qu'aucune source religieuse de l'islam ne mentionne qu'une femme doit saigner pour faire la preuve de sa virginité, ou que quelqu'un a le droit de la vérifier ? Que dans les années 1920-1930, des pétitions (restées lettre morte) lancées par des réformistes religieux dans la région de Fès réclamaient l'interdiction de l'exposition du drap taché du sang de la jeune épouse après la nuit de noces ? Est-il, au-delà, encore nécessaire de souligner que des femmes naissent sans hymen, que d'autres qui en ont un, intact, ne saignent pas lors d'un premier rapport sexuel - les hymens « souples », qui ne cèdent pas sous la pression pénienne, sont parfois dits... « complaisants » : le tabou reste vivace... - et que l'hymen peut en outre être parfois déchiré accidentellement au cours de l'enfance à l'occasion d'activités sportives ordinaires, sans parler des accidents physiques ?

II. 4. Virginité et dot : le mariage comme « prostitution légale » ?

Un hymen intact demeure pourtant encore, dans de nombreux cas, le premier capital féminin convertible et rentable sur le marché matrimonial, y compris « financièrement ». Sa valeur s'incarne notamment dans le montant négocié de la dot apportée par le futur époux. Analysé par certaines théoriciennes féministes – telle Paola Tabet²⁰ - comme le lieu symbolique de la perte payée, légalement organisée de l'hymen, l'arrangement matrimonial relèverait ainsi d'un « échange economico-sexuel » : il s'insérerait dans des transactions économiques explicites incarnées par la dot - l'argent se révélant ici comme un instrument direct de la domination masculine au sein des rapports de genre. Cette approche, volontiers provocatrice, est également reprise par Sanaa Elaji, qui envisage les formes d'écriture qu'elle pratique comme autant « d'armes de combat et de changement social ». En entretien comme sur son blog, dans ses chroniques et articles de presse rédigés en langue française (dans le mensuel féminin *Citadine*) ou, plus fréquemment et dans l'optique délibérée d'assurer à ses prises de position un plus large retentissement – au risque assumé de choquer certains lecteurs – en langue arabe (dans le quotidien *Assahra Al Maghribya*, puis l'hebdomadaire *Nichane*), la jeune célibataire émancipée va jusqu'à décrire le mariage traditionnel comme relevant de la « prostitution légale » : « Est-ce que vous savez qu'au Maroc, si le divorce intervient après la consommation du mariage, la femme garde la dot et les cadeaux, mais que si le divorce intervient avant la consommation du mariage, le mari récupère sa dot et ses cadeaux ?... Autrement dit, le divorce est réduit pour la femme à un rapport sexuel et à une perte payée de

¹⁸ *Ibid.*, p. 106, 121, 122.

¹⁹ *Ibid.*, p. 123.

²⁰ TABET Paola, *La Grande arnaque. Sexualité des femmes et échange economico-sexuel*, Paris, L'Harmattan, 2004, 207 p.

son hymen. C'est la perte payée, organisée, légale de son hymen. Et ça, ça ne fait pas du mariage de la simple prostitution institutionnalisée et légalisée ?! [...] La signification de la dot, c'est ça littéralement... c'est une somme que le mari donne pour pouvoir avoir des rapports sexuels légaux avec sa femme. [...] Ca veut dire forcément un couple de prostitution légale ! », affirme-t-elle avec virulence.

A l'opposé d'une telle généralisation militante volontairement radicale, de nombreux sociologues ou anthropologues musulmans mettent assez classiquement l'accent sur le contexte social de la relation sexuelle, rigoureusement normée dans la morale islamique : sa licéité ou son illicéité est liée à sa légitimité sociale au regard de l'union légale : l'islam distingue ainsi le *nikâh*, soit la sexualité socialement légitimée (et valorisée) dans le cadre du mariage, et le *zinâ*, soit les autres formes de réalisation du désir sexuel sans la médiation du rite matrimonial, synonymes de « désordre » et de « fornication »²¹.

III. L'impossible défloration... Le développement d'une sexualité de substitution

Malgré l'ancienneté et la relative permanence de la socialisation aux valeurs et pratiques traditionnelles décrites jusqu'ici, la sacralisation de la virginité féminine semble de plus en plus souvent ressentie par les femmes non comme un choix dicté par une conviction personnelle, mais comme une contrainte sociale, et ce d'autant plus nettement qu'elles sont urbaines, diplômées et actives. Dès 1985, l'une des rares enquêtes sociologiques quantitatives (réalisée toutefois sur la base d'un échantillon non représentatif) menées sur ce thème mettait en évidence que parmi les jeunes Marocaines diplômées de l'enseignement supérieur interrogées, 9 % seulement estimaient que la virginité féminine devait être préservée jusqu'au mariage - même si 40 % considéraient qu'elle devait l'être jusqu'aux fiançailles²². En outre, en lien avec l'urbanisation et la scolarisation croissante (même si elle demeure pourtant relative) des filles, l'âge moyen des femmes au mariage recule régulièrement au Maroc (il est ainsi passé de 17 ans et 3 mois en 1960, à 26 ans et 4 mois en 1997, soit le dernier chiffre disponible), même si, là encore, subsistent des disparités importantes entre les villes (âge moyen des femmes au mariage en 1997 : 27 ans et 8 mois) et les campagnes (24 ans et 7 mois). De plus, comme nous l'ont affirmé dans l'enquête de nombreuses écrivaines célibataires, le célibat féminin (en particulier au-delà de 30 ans), s'il augmente dans les villes depuis le milieu des années 1990 parmi les diplômées actives, demeure toujours moindre et beaucoup moins toléré socialement que le célibat masculin. Toutefois, sous l'effet conjugué de ces différents facteurs, s'affirme progressivement une sexualité féminine pré-nuptiale plus ou moins précoce.

III. 1. Vers une « virginité consensuelle » ? Le développement d'une sexualité non vaginale à la « rentabilité » incertaine

Transgressives par certains aspects, les pratiques sexuelles pré-maritales marquent l'accès de certaines femmes à la sexualité à distance du regard et de l'encadrement traditionnels de la parenté et des aîné(e)s. Mais, avec elles, c'est aussi le risque de perdre sa virginité avant l'union matrimoniale qui augmente. En effet, les jeunes femmes non mariées mais depuis

²¹ Voir par exemple BOUDHIBA Abdelwahab, *La Sexualité en islam*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, notamment p. 15-22 et 44 ; BENKHEIRA Mohammed, *L'Amour de la loi – Essai sur la normativité en islam*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 291, 304, 309-313 ; CHEBEL Malek, *Le Corps en islam*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 83. Voir aussi BOUSQUET Georges-Henri, *L'Éthique sexuelle de l'islam*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966, p. 30 et s.

²² DIALMY Abdessamad, *La Femme et la sexualité au Maroc*, Casablanca, Editions Maghrébines, 1985, p. 134-135.

longtemps sorties de l'adolescence, sont de plus en plus fréquemment confrontées à un dilemme entre l'épanouissement de leurs désirs (et ceux de leurs partenaires) et la crainte du déshonneur. Des indices concordants montrent que, dans de nombreux cas, la virginité est de plus en plus souvent entendue non plus comme une absence totale d'expérience sexuelle (« virginité coranique »), mais comme la présence d'un hymen intact, n'excluant pas les pratiques sexuelles sans défloration (« virginité consensuelle »)²³. S'affranchissant (au moins partiellement et dans l'ambivalence) des pressions familiales, des prescriptions religieuses, de la surveillance communautaire sur leur corps²⁴ et du poids de la tradition et de ses interdits, de nombreuses jeunes femmes « aménagent » en secret, parfois dans la honte et la culpabilité, leur chasteté : ayant intériorisé dès l'enfance le caractère sacré de la virginité, le stigmate que sa perte représente et la loyauté due aux valeurs communautaires, certaines acceptent, de plus ou moins bon gré, des pratiques sexuelles substitutives à la pénétration vaginale, qui présentent toutes l'avantage de préserver la fragile membrane anatomique (courtes pénétrations, masturbation du partenaire, sodomie, fellation).

Ces pratiques semblent de plus en plus répandues, si l'on en croit les témoignages des écrivaines interrogées. Ainsi Sanaa Elaji revient-elle en entretien sur la définition patriarcale, largement consensuelle quoique restrictive de la virginité, réduite à la non défloration, pour dénoncer « l'hypocrisie » qui l'entoure : « Même si une femme a encore son hymen, ça ne veut pas dire qu'elle est encore vierge au sens de n'importe quel dictionnaire, c'est-à-dire que ça ne veut pas dire qu'elle n'a jamais eu de rapports sexuels, ça veut juste dire qu'elle n'a jamais été pénétrée dans le vagin ! Mais pour les hommes, si elle garde encore son hymen, c'est que c'est une femme chaste ! [...] On tombe dans l'absurde du : elle garde son hymen, donc elle est vierge ! [...] J'ai un ami qui a des rapports sexuels superficiels, parce qu'il ne faut pas passer à la pénétration avant le mariage ! Et je trouve que ça, c'est le summum de l'hypocrisie, parce que et lui, et elle, ils savent qu'elle n'est plus vierge ! Pourquoi toute cette mascarade ?!! [...] [Lier hymen et valeurs] fait aussi que l'on a des pratiques sexuelles pas toujours saines. [...] Mais personne ne se pose la question, même celui qui est sorti avec une fille, qui l'a sodomisée parce qu'elle voulait garder sa virginité, il ne se pose pas de question, le jour où il va chercher une fille vierge pour se marier ! [...] Est-ce qu'il y a beaucoup de mecs qui vont se dire : 'ça pourrait être ma sœur ou ma fille ou ma femme !' ?... Non ! [...] Le mec veut juste que sa femme ait son hymen ! Elle a peut-être un passé, mais en tout cas, lui, il n'en voit pas la preuve ! [...] On sait tous qu'une fille qui garde son hymen n'est pas forcément vierge ! On sait tous que les filles arrivent toujours à contourner les lois de la nature pour rester soi-disant vierges, si on suit évidemment la définition que notre société donne à la virginité, c'est-à-dire qui ne la lie qu'à l'existence d'un hymen intact... mais ça ne veut pas dire qu'elle n'a pas déjà goûté aux plaisirs interdits ! »

L'importance quantitative réelle de tels comportements demeure cependant très difficile à évaluer, puisqu'il n'existe quasiment pas d'enquête sociologique quantitative robuste sur les pratiques sexuelles au Maroc : malgré la multiplication des discours sanitaires, y compris dans le monde arabe, en vue d'assurer une prévention en matière de transmission du VIH, perdurent en effet des usages sociaux et politiques du sida par les pouvoirs conservateurs et les traditionalistes religieux, tournés vers la valorisation de l'abstinence et de la fidélité, et la stigmatisation du « vagabondage sexuel » et de la « débauche »²⁵. Malgré l'épidémie et les considérations sanitaires, les réticences sont donc fortes à encourager des enquêtes visant à investiguer les comportements sexuels en dehors de toute considération morale, cette première étape risquant inévitablement de déboucher sur le constat chiffré de l'importance des

²³ Sur cette distinction, voir DIALMY Abdessamad, « Premarital Female Sexuality in Morocco », *Sexuality and Arab Women, Al-Raida*, Lebanese American University, 2003, vol. XX, n° 99, p. 80 et s.

²⁴ Voir CHEBEL Malek, *Le Corps en islam, op. cit.*

²⁵ Voir DIALMY Abdessamad, *Jeunesse, sida et islam au Maroc*, Casablanca, Eddif, 2000, 279 p.

pratiques perçues comme illicites. Dans un tel contexte, il apparaît donc hasardeux d'évaluer notamment l'ampleur de l'activité sexuelle féminine prémaritale. Tout au plus dispose-t-on de quelques données parcellaires, pour la plupart déjà anciennes. Ainsi, dans son enquête sur la sexualité féminine au Maroc, Soumaya Naamane Guessous affirme-t-elle que près des deux-tiers des jeunes filles non mariées qu'elle a interrogées au milieu des années 1980 ont déjà expérimenté au moins une fois des pratiques sexuelles (n'impliquant pas forcément une pénétration vaginale) avec un garçon et ce, qu'elles soient ou non impliquées dans un projet matrimonial²⁶. Dans une autre recherche réalisée au Maroc en 1995, Abdessamad Dialmy fait, quant à lui, état de 12 % de jeunes filles portant le voile déclarant avoir (eu) une activité sexuelle avant leur mariage²⁷. La journaliste et écrivaine Bahaa Trabelsi, née à Rabat en 1961, a fait de l'une d'elles l'une des héroïnes de son troisième roman *Slim, les femmes, la mort* (Casablanca, Tarik, 2004) : incarnation métaphorique de l'intégrisme et, plus largement, des mécanismes de *double bind* qui travaillent en profondeur la société marocaine, Ihssan, étudiante voilée le jour à la faculté des sciences et activiste islamiste prônant la chasteté, devient, la nuit tombée, serveuse et danseuse dans un bar pour faire vivre sa famille pauvre. C'est dans ce bar qu'elle rencontre Slim, journaliste se partageant entre plusieurs femmes, dont elle devient la maîtresse.

III. 2. Entre autonomie relative et subversion ambiguë : des pratiques risquées

Au-delà de ce cas littéraire et de la métaphore qui le sous-tend, les jeunes filles qui développent de tels comportements sexuels avant le mariage se montrent *in fine* respectueuses du tabou principal et se conforment en cela, paradoxalement, aux exigences de leur environnement social. Cette entrée graduelle dans la sexualité par des pratiques de flirt sexualisées, où elles trouvent parfois elles-mêmes du plaisir tout en préservant leur premier (et parfois unique) capital, présente aussi l'intérêt de satisfaire un partenaire avec lequel elles espèrent une relation plus institutionnalisée, et de le faire « patienter ». En ce sens, un tel compromis est parfois envisagé par les femmes comme un élément important de leurs stratégies matrimoniales.

Toutefois, il n'est pas sans risque et sa « rentabilité » n'est pas garantie : en effet, certains hommes voient dans ces « aménagements » avec la chasteté une preuve de la « légèreté » de leur partenaire et/ou une ruse féminine pour les contraindre au mariage. La tactique peut alors s'avérer contre-productive. C'est le constat auquel aboutit Sanaa Elaji : « Un homme considère qu'il a le droit d'avoir plusieurs partenaires sexuelles occasionnelles avant le mariage, mais c'est des filles qu'au fond, il ne respecte pas, qu'il considère comme des prostituées et dont lui, il ne voudrait pas pour se marier ! Lui, il veut une fiancée pure ! », s'indigne-t-elle en entretien.

III. 3. Hymen perdu, hymen rénové : ambivalentes hyménoplasties

D'autres jeunes filles moins « prudentes », craignant que l'absence de sang lors de la nuit de noces ne trahisse leur passé sexuel et n'entraîne une répudiation honteuse qui incarnerait leur mort sociale, recourent aux opérations de réfection d'hymen. Car si l'interruption volontaire de grossesse demeure juridiquement interdite au Maroc²⁸, la législation entourant

²⁶ NAAMANE GUESSOUS Soumaya, *Au-delà de toute pudeur*, op. cit., p. 44. Il faut noter qu'à la grande satisfaction de son auteure, l'ouvrage, qui a battu des records de vente au Maroc et, plus largement, sur le continent africain, a très largement contribué à lancer le débat dans l'espace public.

²⁷ DIALMY Abdessamad, *Logement, sexualité et islam*, Casablanca, Eddif, 1995, p. 183.

²⁸ Sauf cas d'avortement dit thérapeutique dans le cadre de la protection de la santé de la mère, l'avortement relève du crime « contre l'ordre des familles et la moralité publique » dans le chapitre VIII du Code pénal

l'hyménoplastie semble en revanche beaucoup plus floue, et certains praticiens se sont saisis de cette brèche pour l'intégrer dans la nomenclature des actes chirurgicaux aux opérations de plastie du périnée.

L'hyménoplastie consiste en la suture des séquelles hyménales, préalablement incisées dans leur partie médiane. Pratiquée sous anesthésie locale, l'opération prend une vingtaine de minutes ; la réfection dure entre quelques jours et plusieurs semaines, selon le procédé et le type de fils utilisés, et doit provoquer en principe un saignement lors de la première pénétration – on notera que certaines filles vierges demandent aussi parfois un « renforcement » de l'hymen, pour être sûres de saigner suffisamment lors de la nuit de noces. A cette technique médicalisée s'ajoute l'usage rémanent - et moins onéreux - de subterfuges ancestraux, tels l'introduction dans le vagin de foies de volailles ou le placement sous le drap de poches plastifiées contenant du sang de poulet mêlé à un anti-coagulant.

Car l'opération a un coût, rares étant les médecins la réalisant gratuitement : pratiquée discrètement en clinique par quelques gynécologues installés dans les grandes villes (essentiellement à Casablanca et à Rabat) pour un prix variant entre 2 000 et 3 000 dirhams (soit entre 170 et 265 €, l'équivalent d'un bon « SMIC » au Maroc) ou, pour un tarif parfois dix fois inférieur mais avec une suture plus « grossière » et moins robuste, en simple consultation par des médecins généralistes peu scrupuleux, l'hyménoplastie, dont certains journalistes marocains affirment qu'elle constitue actuellement l'intervention chirurgicale la plus fréquemment effectuée sur les femmes, représente un secteur d'activité florissant et particulièrement lucratif. Un médecin, que nous avons pu interroger sous couvert d'anonymat en 2008 au cours de l'enquête, estime par cette opération contribuer à « répondre aux souffrances et aux angoisses des jeunes filles qui ne peuvent pas se marier si elles ne sont pas vierges », affirmant qu'en raison du poids de la tradition, certaines préfèrent rompre sans évoquer la question avec leur partenaire, plutôt que d'assumer leur état et créer un scandale, jeter le déshonneur sur elles-mêmes et leur famille ou entraîner une rupture avec cette dernière – certaines femmes disent craindre une répudiation, voire la mort, si l'existence d'une activité sexuelle pré-nuptiale semblait avérée.

Mais comme le souligne l'actrice et nouvelliste Majida Benkirane lors d'un entretien réalisé à Rabat en avril 2007, les chirurgiens des deux côtés de la Méditerranée apparaissent déontologiquement très partagés quant à la pratique de l'hyménoplastie, pour des raisons sensiblement différentes. En France, où la question semble de plus en plus fréquemment soulevée, le Collège national des gynécologues et obstétriciens est ainsi divisé entre ceux qui acceptent de pratiquer cette intervention de chirurgie réparatrice lorsque la jeune fille semble courir des risques physiques, et ceux qui, souvent pour des raisons féministes, l'interdisent catégoriquement dans les services des Centres Hospitaliers Universitaires dont ils ont la

marocain ; il est sévèrement réprimé des articles 449 à 458. Une femme qui a recours à l'avortement, ou tente de le faire, encourt de six mois à deux ans de prison, tout comme quiconque l'aide ou l'encourage. De même, les médecins, membres du personnel médical, avorteuses traditionnelles [*qabla*] ou « quiconque, par aliment, breuvages, médicaments, manœuvres, violences ou par tout autre moyen » pratiquent ou tentent de pratiquer un avortement risquent de une à cinq années d'emprisonnement, de dix à vingt ans en cas de décès de la patiente (c'est le cas où, en pratique, les poursuites pénales sont le plus fréquentes), et jusqu'à trente ans en cas de récidive. Toutefois, monnayée entre 1 000 et 10 000 dirhams (soit entre la moitié et 5 fois un salaire de base marocain) - selon le statut du « praticien », celui de la demanderesse, le stade de la grossesse... -, la pratique clandestine semble très fréquente. Selon les estimations de la première étude statistique nationale réalisée en 2007 par l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), environ 600 avortements clandestins seraient pratiqués quotidiennement en milieu médical dans le royaume chérifien, et 200 en milieu extra-médical ; plus d'une Marocaine sur trois (35 %) âgée de 15 à 49 ans aurait avorté au moins une fois (52 % sont mariées, 42 % célibataires, 6 % veuves ou divorcées ; 46 % ont un niveau d'instruction supérieur). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, au Maroc, 13 % des cas de mortalité maternelle seraient ainsi liés à un avortement clandestin. Voir aussi FERRIE Jean-Noël, BOËTSCH Gilles, OUAFIK Amina, « 'Vécu juridique', norme et sens de la justice : à propos de l'avortement au Maroc », *Droit et société*, 1994, n° 28, p. 677-689.

responsabilité, estimant qu'elle constitue une maltraitance du corps des femmes considérées comme éternelles fautives, une atteinte à leur dignité, et qu'elle participe de leur « traite ». Ils refusent dès lors de cautionner l'entreprise patriarcale d'asservissement en participant à réparer les hymens déflorés. D'autres insistent sur le caractère moralement condamnable de tirer économiquement profit de la détresse des patientes.

Il faut encore noter que si le nombre annuel d'hyménoplasties réalisées au Maroc constitue évidemment un « chiffre noir », aucune statistique médicale n'est davantage disponible concernant les opérations pratiquées en France : protection de la vie privée et du secret médical oblige, la réfection d'hymen n'est pas répertoriée comme telle, mais intégrée dans la nomenclature des actes de « chirurgie plastique de la vulve, du vagin ou du périnée » - lesquels englobent des opérations très diverses (post-accouchement, etc) -, susceptible ainsi de remboursement par la Sécurité sociale - même s'il semble que de nombreuses femmes, désireuses d'assurer totalement leur anonymat, n'introduisent pas de demande de remboursement. On sait en outre qu'en France, ces opérations sont beaucoup plus fréquemment réalisées en cliniques privées spécialisées dans la chirurgie esthétique et/ou « intime » (selon des tarifs très variables, oscillant entre... 300 et 2 800 €) qu'en consultation de gynécologie-obstétrique (pour le prix de la consultation de spécialité) ou dans certains C.H.U. où le chef de service les a autorisées. Sous couvert d'anonymat encore, un plasticien d'une célèbre clinique esthétique parisienne affirme ainsi lors d'un entretien réalisé en 2008 que si l'on comptait environ 4 ou 5 opérations annuelles de ce type jusqu'en 2000, leur nombre serait monté à 8 ou 10 par mois depuis 2005. Soit environ 24 fois plus... sans compter la dizaine de demandes de renseignements hebdomadaire. De même, les professionnels du Planning familial s'inquiètent de l'extension de telles requêtes. Depuis sa création en 2005, la multiplication des appels au standard de l'association Fil Santé Jeunes en provenance de jeunes musulmanes sur le point de se marier, angoissées à l'idée que leur non virginité soit découverte, témoigne également de la prégnance du tabou au sein des générations de filles issues de l'immigration.

Dans tous les cas, outre l'information qu'elle nécessite et la honte qui l'accompagne, les conditions financières de possibilité d'une telle « rénovation » ne se répartissent pas socialement au hasard, même si de nombreux témoignages laissent à penser que, « la virginité n'ayant pas de prix » si l'on souhaite se marier, les jeunes filles se débrouillent souvent pour parvenir à réunir une telle somme. Lorsque, cas rare, le fiancé a déjà eu des relations sexuelles avec sa future femme et/ou qu'il accepte qu'elle ait eu des expériences antérieures, et que le subterfuge n'a donc pour seuls destinataires que les familles des mariés, le jeune homme peut participer au stratagème et à son financement. Mais faite le plus souvent seule ou aidée par la présence d'une amie, cette démarche est cachée à la famille et au futur époux... dont la dot peut néanmoins participer à financer secrètement l'opération.

Cette dernière configuration constitue la trame principale du récit autofictionnel doublement subversif de Sanaa Elaji, *Majnounatou Youssef*. A la vision du monde et des rapports de genre du personnage principal Zineb, célibataire de 20 ans, *alter ego* de l'auteure, assumant pleinement une passion charnelle illégitime avec un homme marié plus âgé, l'écrivaine oppose celle de sa sœur, de trois ans sa cadette : « c'est la fille qui veut pas choquer, qui veut rester dans le moule, qui veut faire comme tout le monde. [...] Son père veut la marier alors qu'elle est très jeune [...]. Juste avant le mariage, elle annonce à sa sœur aînée [...] qu'elle n'est pas vierge, elle a eu une relation avec le voisin. Alors sa sœur Zineb lui conseille de le dire à son mari pour ne pas débiter un mariage sur le mensonge, pour ne pas tricher dans la relation, [...] pour ne pas donner beaucoup d'importance à quelque chose qui ne devrait pas l'être... [...] Ce n'est pas la peine de se marier de façon *halal* si c'est pour vivre toute sa vie dans le mensonge. [...] Mais après réflexion, elles vont se rendre compte toutes les deux que c'est impossible, parce que le futur mari [...] n'acceptera pas un truc comme ça, et que ça

risquerait même d'attiser la violence... En plus de la honte, elle risque même pour sa vie ! [...] La sœur donc veut faire une opération de réfection d'hymen. [Mais les sœurs] n'ont pas les moyens pour financer ça. Comment vont-elles faire ? Le mari est le modèle type d'un bon parti : il a un appartement, il travaille bien, donc c'est lui qui va financer l'opération sans s'en rendre compte, parce que la sœur [...] va lui mentir pour qu'il donne l'argent ; c'est lui-même qui va financer l'opération de réfection d'hymen, qui lui donnera par la suite l'impression d'être le premier. Ca, ça arrive, que le coût de la réfection d'hymen soit prélevé par la fille sur la dot que son futur mari a déjà payée en partie ! [...] C'est vraiment le comble de l'hypocrisie ! [...] Zineb, elle, n'avait pas eu de rapports avec un homme avant de rencontrer celui dont elle est tombée amoureuse, parce que pour elle, elle aurait des rapports sexuels avec un homme qu'elle aimerait vraiment. Il était marié, ça ne la dérangeait pas [...]. Ce roman, c'est surtout [...], à travers les deux mondes, une invitation à remettre en question beaucoup de choses dans la société. Qui est la fille qui est la plus honnête entre guillemets ? Celle qui a des rapports sexuels mais par amour, avec un homme marié, et qu'on considère comme une pute qui se donne à tout le monde, ou celle qui n'est plus vierge avant le mariage mais qui fait une opération de réfection d'hymen en se cachant et même en faisant payer le futur mari pour pouvoir se marier avec un bon parti ? [...] Attention, le message, ce n'était pas de dire non plus que la sœur de Zineb, c'était une fille qu'on pourrait taxer de fille pas bien, comme certains l'ont lu. Avoir des rapports sexuels avant le mariage, c'est [...] de plus en plus courant chez les filles, mais ensuite, il faut réparer la nature ! Ca, ça reste très violent et très courant ! [...] Même si dans la tête des filles, c'est quelque chose de pas bien ! Si on pouvait ne pas le faire, ce serait mieux ! Elles ont été tellement culpabilisées ! », affirme l'écrivaine en entretien.

III. 4. Quand « tromper » ou « réparer » la nature, c'est aussi rétablir et consolider l'ordre patriarcal...

Certes, une sexualité féminine semble bien progressivement s'affirmer avant le mariage. Mais les nouvelles interactions sexuelles, *a priori* transgressives, qu'elle implique apparaissent souvent profondément ambivalentes, dans la mesure où elles demeurent inscrites dans les formes instituées traditionnelles de rapports de genre hiérarchiques. Aucune des deux hypothèses (pratiques sexuelles sans défloration ou réfection d'hymen) n'évite en effet la violence symbolique et/ou physique : toujours déterminées par les prescriptions sociales, les jeunes femmes ne sont pas réellement en situation de se constituer - et d'affirmer - une sphère privée autonome, échappant à l'institution familiale et à la morale religieuse, où leur accès à la sexualité vaginale pénétrative serait totalement banalisé et indépendant du mariage, encore moins à imposer plus largement le droit de disposer librement de leur corps. Une majorité d'entre elles continue par ces subterfuges, parfois « à leur corps défendant », de se conformer aux injonctions d'un ordre patriarcal plaçant l'impératif absolu de la virginité au cœur du dispositif de régulation de la sexualité féminine et de l'arrangement matrimonial. En ne contrevenant pas, au final, à cette norme hégémonique, les pratiques interstitielles évoquées ne la remettent aucunement en cause – ni même ne la fragilisent-elles ; « aménagée », elle en sort recomposée, et peut-être renforcée.

Qu'elle soit ou non autobiographique (l'assignation - parfois hâtive, toujours enfermante et réductrice - à ce genre incluant le témoignage, traditionnellement dévalué dans les hiérarchies littéraires internes, en particulier quand il est le fait de femmes de culture arabo-musulmane, est ainsi fréquemment invoquée par la critique académique pour dénier aux écrits toute qualité

proprement « littéraire »²⁹) ou autofictionnelle, revendiquée ou déniée comme telle par les écrivaines elles-mêmes, la littérature féminine marocaine qui élit le tabou de la virginité comme l'une de ses thématiques récurrentes, enregistre, représente et met en question les constructions sociales. La part de fiction, d'imaginaire, d'expériences non directement vécues en première personne mais relatées, vues ou entendues que ces écrits peuvent éventuellement recéler, tout comme d'ailleurs - et conséquemment - l'évaluation de leur « qualité esthétique », ne sont pas des questions pertinentes pour le sociologue qui les retient comme matériau. Certes, ces regards, qui ne constituent que des représentations possibles d'une réalité complexe et disparate, vécue personnellement ou non, ne peuvent évidemment être érigés en documents ethnographiques scientifiques sur « la condition féminine », encore moins en catégorie analytique unique épuisant l'explication des rapports de genre au Maroc. En revanche, à l'heure où les demandes de certificat de virginité et d'hyméoplastie semblent se multiplier, et en l'absence d'études sociologiques quantitatives menées à grande échelle sur les pratiques sexuelles, on peut formuler l'hypothèse que de telles « traces » littéraires laissées par des écrivaines revendiquant ou non le label (faussement) homogénéisant de « féministes »³⁰ contribuent à publiciser la réflexion sur les contrôles sociaux, moraux et religieux qui ont contraint et contraignent encore les corps féminins dans des sociétés patriarcales. Questionnant l'interdit rémanent pesant sur la virginité, reconnaissant l'existence d'une sexualité pré-nuptiale des filles et la « visibilisant » dans un pays où l'islam, religion d'Etat, est à la fois dogme et institution, culture et histoire, s'appropriant surtout une parole jusqu'à lors confisquée, les auteures participeraient plus largement à déconstruire et à remettre en question les jeux et enjeux de pouvoir au fondement des relations de genre, projetant ainsi le débat au cœur de l'espace public marocain contemporain.

²⁹ Voir CHARPENTIER Isabelle et DETREZ Christine [dir.], *Voi(es)x de femmes écrivains du Maghreb : identités et résistances*, Paris, L'Harmattan, à paraître en 2010.

³⁰ Le qualificatif « féministe » est ainsi rejeté par la plupart des écrivaines maghrébines rencontrées lors de l'enquête pour qualifier leurs diverses prises de position dans l'espace public : tantôt considéré comme « restrictif » ou « réducteur », tantôt comme « petit-bourgeois », le féminisme est perçu comme un mouvement social essentiellement occidental, impropre à régler les difficultés concrètes rencontrées par une majorité de femmes en terres musulmanes. D'autres, comme Sanaa Elaji ou Bahaa Trabelsi, refusent le qualificatif de « féministe » dans son acception différentialiste, reposant sur le postulat de spécificités féminines intrinsèques, et revendiquent par exemple, au nom du principe d'universalité des valeurs, la sécularisation du droit de la famille. Elles estiment que de nombreux théoriciens méconnaissent la participation plus ou moins active des femmes elles-mêmes à la domination masculine. Ce sont dès lors, selon elles, certaines représentations partagées par les deux sexes qu'il conviendrait plus utilement de questionner. A l'opposé de cette posture se trouvent des représentantes lettrées du « féminisme musulman » (quasiment absentes du corpus des écrivaines interrogées au cours de l'enquête), niant le principe même de la domination masculine, rejetant l'analyse en termes de genre en tant que concept occidental, attachées au maintien de l'éthique islamique et revendiquant une relecture des textes du Coran en vue d'obtenir un rééquilibrage des relations entre les sexes dans les sociétés musulmanes. Voir CHATRY-KOMAREK Marie [dir.], *Existe-t-il un féminisme musulman ?*, Paris, L'Harmattan, 2007, 128 p. ; DIALMY Abdessamad, *Le Féminisme au Maroc*, Casablanca, Toubkal Editions, 2008, 290 p. et MAHMOOD Saba, *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, Paris, La Découverte, 2009, 311 p.

Résumé (français)

Depuis une quinzaine d'années, nombreuses sont les écrivaines marocaines à briser le silence sur l'interdit rémanent pesant sur la virginité des filles dans la société patriarcale traditionnelle. A l'heure où les demandes de certificat de virginité et d'hyméoplastie semblent se multiplier, et en l'absence d'études sociologiques quantitatives menées à grande échelle au Maroc sur les pratiques sexuelles, elles contribuent ainsi à mettre en lumière les formes souvent violentes, matérielles ou symboliques, de la socialisation et des dominations qui ont contraint ou contraignent encore la sexualité des femmes dans un système androcentré. Evoquant, dans des récits souvent autofictionnels, cet interdit - et ses frontières mouvantes -, les enjeux et implications qui le sous-tendent, elles reconnaissent l'existence d'une sexualité pré-nuptiale des filles et la « visibilisent » littérairement. Dans un pays où l'islam, religion d'Etat, est à la fois dogme et institution, culture et histoire, elles participent plus largement à déconstruire et à remettre en question les rapports sociaux de pouvoir au fondement des relations de genre, projetant ainsi le débat au cœur de l'espace public marocain contemporain. S'appuyant sur les œuvres de quelques-unes de ces auteures, ainsi que sur les entretiens inédits que certaines nous ont accordés, l'article cherche à éclairer les stratégies de prise de parole, de résistance et de transgression que ces écrivaines - et leurs personnages - mettent en œuvre en prenant la parole sur cette violence « ordinaire » faite aux femmes.

Résumé (anglais)

Between Islam and traditions – The Taboo of feminine virginity (and its di/con-versions) in (auto)fictional stories by contemporary Moroccan women writers

For fifteen years, many Moroccan women writers have been breaking the silence on the persistent taboo about feminine virginity in the traditional patriarchal system. At a time when demands for certificates of virginity and surgical operations for hymen repairs – corresponding to a reinforced masculine hegemony -, appear to be growing in numbers, these writers help to highlight the violent physical or symbolical forms of socialization and domination which keep constraining and framing feminine premarital sexuality in an androcentrist system. Referring to this taboo in auto-fictional stories, they recognize the existence of a premarital sexuality for girls and make it perceptible in their literary works. In a country where Islam, the State religion, appears both as a doctrine and an organization ruling culture and history, they participate more largely into the deconstruction and the challenging of gender relations based on social relationships depending on power, thus projecting the debate at the heart of the Moroccan contemporary public sphere. Based on the writings of some of these authors, this paper seeks to instruct of the strategies of expression, resistance and transgression that these women writers - and their characters - implement by speaking up about “ordinary” violence against women.

Mots-clefs (français)

Maroc - Genre - virginité - sexualité féminine prémaritale - littérature féminine - domination masculine

Mots-clefs (anglais)

Morocco - Gender – virginity – feminine premarital sexuality – Moroccan women writers – patriarchal system – masculine hegemony